REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 49390110200027

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT non défini EPF Doubs BFC

POSTE COMPTABLE DE : PAIERIE DEPARTEMENTALE DU DOUBS

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget supplémentaire (2)

BUDGET: Budget principal EPF Doubs BFC (3)

ANNEE 2024

⁽¹⁾ Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

⁽²⁾ Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

⁽³⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10
•	10
III - Vote du budget	
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17
IV - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	Sans Objet
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	27
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	28
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	29
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	30
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	Sums object
C1.1 - Etat du personnel	31
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet
D - Arrêté et signatures	Sams Sojet
D - Arrêté et signatures D - Arrêté et signatures	34
ש - עוובוב בו אויומונוובא	34

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

⁽¹⁾ Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

⁽²⁾ Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

⁽³⁾ Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) de l'article pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) de l'article pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- IV La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).
- V Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE

		EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION		
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	9 533 946,40			
	+	+	+		
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00		
O R	002 RESULTAT D'EXPLOITATION	(si déficit)	(si excédent)		
T S	REPORTE (2)	0,00	14 857 022,61		
	= = =				
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	9 533 946,40	9 533 946,40		
	I	INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT		
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	-5 323 076,21	19 533 946,40		
	+	+	+		
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00		
O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 9 745 578,30	(si solde positif)		

_	\sim	_		
	U	1/	4	L

	1	7
TOTAL DU BUDGET (3)	13 956 448,49	29 067 892,80

=

4 422 502,09

19 533 946,40

=

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) =

TOTAL DE LA SECTION

D'INVESTISSEMENT (3)

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

⁽²⁾ A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽³⁾ Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		l'exercice (1) I	réaliser N-1 (2) II	nouvelles	III	IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	25 879 500,00	0,00	0,00	0,00	25 879 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 902 000,00	0,00	0,00	0,00	1 902 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	64 005,00	0,00	0,00	0,00	64 005,00
T	otal des dépenses de gestion des services	27 845 505,00	0,00	0,00	0,00	27 845 505,00
66	Charges financières	119 800,00	0,00	0,00	0,00	119 800,00
67	Charges exceptionnelles	404 000,00	0,00	0,00	0,00	404 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	1 000,00		0,00	0,00	1 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
To	tal des dépenses réelles d'exploitation	28 370 305,00	0,00	0,00	0,00	28 370 305,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	8 711 195,00		14 857 022,61	14 857 022,61	23 568 217,61
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	82 028 000,00		-5 323 076,21	-5 323 076,21	76 704 923,79
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	tal des dépenses d'ordre d'exploitation	90 739 195,00		9 533 946,40	9 533 946,40	100 273 141,40
	TOTAL	119 109 500,00	0,00	9 533 946,40	9 533 946,40	128 643 446,40

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 128 643 446,40

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		l'exercice (1) I	réaliser N-1 (2) II	nouvelles	III	IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	2 206 500,00	0,00	0,00	0,00	2 206 500,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 600 000,00	0,00	0,00	0,00	5 600 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	8 000 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000 000,00
74	Subventions d'exploitation	70 000,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
75	Autres produits de gestion courante	3 212 000,00	0,00	0,00	0,00	3 212 000,00
7	otal des recettes de gestion des services	19 088 500,00	0,00	0,00	0,00	19 088 500,00
76	Produits financiers	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
77	Produits exceptionnels	16 000,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	otal des recettes réelles d'exploitation	19 109 500,00	0,00	0,00	0,00	19 109 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	100 000 000,00		-5 323 076,21	-5 323 076,21	94 676 923,79
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	otal des recettes d'ordre d'exploitation	100 000 000,00		-5 323 076,21	-5 323 076,21	94 676 923,79
	TOTAL	119 109 500,00	0,00	-5 323 076,21	-5 323 076,21	113 786 423,79

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 14 857 022,61

=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 128 643 446,40

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION	5 596 217,61
D'INVESTISSEMENT (8)	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		l'exercice (1)	réaliser N-1	nouvelles		
		I	(2) II		III	IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	242 000,00	0,00	0,00	0,00	242 000,00
21	Immobilisations corporelles	54 500,00	0,00	0,00	0,00	54 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	396 500,00	0,00	0,00	0,00	396 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 755 000,00	0,00	0,00	0,00	3 755 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	900 000,00	0,00	0,00	0,00	900 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	4 655 000,00	0,00	0,00	0,00	4 655 000,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles d'investissement	5 051 500,00	0,00	0,00	0,00	5 051 500,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	100 000 000,00		-5 323 076,21	-5 323 076,21	94 676 923,79
041	Opérations patrimoniales (4)	1 250 000,00		0,00	0,00	1 250 000,00
Total	des dépenses d'ordre d'investissement	101 250 000,00		-5 323 076,21	-5 323 076,21	95 926 923,79
	TOTAL	106 301 500,00	0,00	-5 323 076,21	-5 323 076,21	100 978 423,79

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 9 745 578,30

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 110 724 002,09

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		l'exercice (1)	réaliser N-1	nouvelles		
		I	(2) II		III	IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	13 792 305,00	0,00	0,00	0,00	13 792 305,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	13 792 305,00	0,00	0,00	0,00	13 792 305,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	514 000,00	0,00	0,00	0,00	514 000,00
	Total des recettes financières	520 000,00	0,00	10 000 000,00	10 000 000,00	10 520 000,00
45	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	I des recettes réelles d'investissement	14 312 305,00	0,00	10 000 000,00	10 000 000,00	24 312 305,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	8 711 195,00		14 857 022,61	14 857 022,61	23 568 217,61
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	82 028 000,00		-5 323 076,21	-5 323 076,21	76 704 923,79
041	Opérations patrimoniales (4)	1 250 000,00		0,00	0,00	1 250 000,00
Tota	I des recettes d'ordre d'investissement	91 989 195,00		9 533 946,40	9 533 946,40	101 523 141,40
	TOTAL	106 301 500,00	0,00	19 533 946,40	19 533 946,40	125 835 446,40

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 125 835 446,40

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	5 596 217,61
--	--------------

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- $(4) \; DE \; 023 = RI \; 021 \; ; \; DI \; 040 = RE \; 042 \; ; \; RI \; 040 = DE \; 042 \; ; \; DI \; 041 = RI \; 041 \; ; \; DE \; 043 = RE \; 043.$
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		-5 323 076,21	-5 323 076,21
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66 67 68	Charges financières Charges exceptionnelles Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		14 857 022,61	14 857 022,61
	Dépenses d'exploitation – Total	0,00	9 533 946,40	9 533 946,40

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 533 946,40

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	-5 323 076,21	-5 323 076,21
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	0,00	-5 323 076,21	-5 323 076,21

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	9 745 578,30
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 422 502,09

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir liste des opérations d'ordre.

⁽³⁾ Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

⁽⁴⁾ Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

⁽⁵⁾ Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁶⁾ Hors chapitres « opérations d'équipement ».

⁽⁷⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00	.,	0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		-5 323 076,21	-5 323 076,21
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	0,00	-5 323 076,21	-5 323 076,21

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	14 857 022,61
	=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 9 533 946,40

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	-5 323 076,21	-5 323 076,21
021	Virement de la section d'exploitation		14 857 022,61	14 857 022,61
	Recettes d'investissement – Total	0,00	9 533 946,40	9 533 946,40

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.



Chap	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	25 879 500,00	0,00	0,00
6012	Portage	25 200 000,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	50 000,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équipements	7 000,00	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	8 000,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	2 000,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	7 000,00	0,00	0,00
6066	Carburants Locations immobilières	16 000,00	0,00	0,00
6132 6135	Locations mobilières	1 000,00 40 000,00	0,00 0,00	0,00 0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	3 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	5 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	55 000,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	200 000,00	0,00	0,00
6168	Autres	9 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	80 000,00	0,00	0,00
618	Divers	24 000,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	42 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	4 000,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	8 000,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	6 000,00	0,00	0,00
6238	Divers	6 000,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	7 000,00	0,00	0,00
6255	Frais de déménagement	1 000,00	0,00	0,00
6256	Missions	12 000,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	14 000,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	11 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	17 000,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	3 000,00 22 000,00	0,00	0,00
6281 6282	Concours divers (cotisations) Frais de gardiennage	1 500,00	0,00 0,00	0,00 0,00
6283	Frais de gardierinage Frais de nettoyage des locaux	10 000,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	5 000,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	500,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	2 500,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 902 000,00	0,00	0,00
6311	Taxe sur les salaires	89 000,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 000,00	0,00	0,00
6333	Particip. employeurs format° pro. cont.	15 000,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	1 100 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	240 000,00	0,00	0,00
6452	Cotisations aux mutuelles	27 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	110 000,00	0,00	0,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	37 000,00	0,00	0,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	44 000,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	29 000,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	210 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	64 005,00	0,00	0,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	10 000,00 4 000,00	0,00	0,00
6518	Autres		0,00	0,00
6532	Frais de mission élus Créances admises en non-valeur	10 000,00 20 000,00	0,00	0,00
6541 6542	Créances admises en non-valeur Créances éteintes	20 000,00	0,00 0,00	0,00 0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	5,00	0,00	0,00
	DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)	27 845 505,00	0,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)	119 800,00	0,00	0,00
	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	110 000,00		
66111 66112	Intérêts réglés à l'échéance Intérêts - Rattachement des ICNE	9 500,00	0,00 0,00	0,00 0,00
6688	Autre	300,00	0,00	0,00
		1		
67 673	Charges exceptionnelles (c) Titres annulés sur exercices antérieurs	404 000,00	0,00	0,00
6743		100 000,00	0,00	0,00
U/#J	Subventions exceptionnelles fonctionnt	304 000,00	0,00	0,00
	Detations and provide and at alfand (1.40 / 1) (6)			
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	1 000,00	0,00	0,00
	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9) Dot. dépréc. actifs circulants Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	1 000,00 1 000,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f	28 370 305,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	8 711 195,00	14 857 022,61	14 857 022,61
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	82 028 000,00	-5 323 076,21	-5 323 076,21
6031 6811	Variation stocks mat. premières Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	82 000 000,00 28 000,00	-5 323 076,21 0,00	-5 323 076,21 0,00
TOTAL DE	S PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	90 739 195,00	9 533 946,40	9 533 946,40
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	90 739 195,00	9 533 946,40	9 533 946,40
	DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE otal des opérations réelles et d'ordre)	119 109 500,00	9 533 946,40	9 533 946,40

	т
RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 533 946,40

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	9 500,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et en M. 43.
- (8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



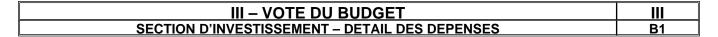
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	2 206 500,00	0,00	0,00
6019	Produits en atténuation de charges	2 200 000,00	0,00	0,00
64191	Crédit impôt compétitivité emploi	1 500,00	0,00	0,00
64198	Autres remboursements	5 000,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 600 000,00	0,00	0,00
701	Ventes produits finis et intermédiaires	5 000 000,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	600 000,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	8 000 000,00	0,00	0,00
731	Taxe spéciale d'équipement	8 000 000,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	70 000,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	70 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	3 212 000,00	0,00	0,00
755	Comp. tx équip. liée supp. tx habitat°	3 200 000,00	0,00	0,00
7588	Autres	12 000,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	19 088 500,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	5 000,00	0,00	0,00
7688	Autres	5 000,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	16 000,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	15 000,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	1 000,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	100 000 000,00	-5 323 076,21	-5 323 076,21
6031	Variation stocks mat. premières	100 000 000,00	-5 323 076,21	-5 323 076,21
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	100 000 000,00	-5 323 076,21	-5 323 076,21
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	119 109 500,00	-5 323 076,21	-5 323 076,21

	т
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	14 857 022,61
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 533 946,40

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.
- (7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.
- (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



Chap / art (1)	ap / art (1) Libellé (1)		Propositions nouvelles (3)	Vote (4)	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	242 000,00	0,00	0,00	
2031	Frais d'études	200 000,00	0,00	0,00	
2033	Frais d'insertion	10 000,00	0,00	0,00	
2051	Concessions et droits assimilés	30 000,00	0,00	0,00	
2087	Immo incorporelles reçues - mise à dispo	2 000,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	54 500,00	0,00	0,00	
2181	Installat° générales, agencements	2 000,00	0,00	0,00	
2182	Matériel de transport	2 500,00	0,00	0,00	
2183	Matériel de bureau et informatique	20 000,00	0,00	0,00	
2184	Mobilier	30 000,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	100 000,00	0,00	0,00	
2313	Constructions	100 000,00	0,00	0,00	
	Total des dépenses d'équipement	396 500,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	3 755 000,00	0,00	0,00	
1641	Emprunts en euros	2 500 000,00	0,00	0,00	
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	0,00	0,00	
1687	Autres dettes	1 250 000,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	900 000,00	0,00	0,00	
275	Dépôts et cautionnements versés	900 000,00	0,00	0,00	
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	
	Total des dépenses financières	4 655 000,00	0,00	0,00	
Tota	Il des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL DEPENSES REELLES	5 051 500,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	100 000 000,00	-5 323 076,21	-5 323 076,21	
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00	
	Charges transférées	100 000 000,00	-5 323 076,21	-5 323 076,21	
312	Portage	100 000 000,00	-5 323 076,21	-5 323 076,21	
041	Opérations patrimoniales (9)	1 250 000,00	0,00	0,00	
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	1 250 000,00	0,00	0,00	
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	101 250 000,00	-5 323 076,21	-5 323 076,21	
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	106 301 500,00	-5 323 076,21	-5 323 076,21	

т
0,00
+
9 745 578,30
=
4 422 502,09
)

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽²⁾ cf. Modalités de vote, I.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

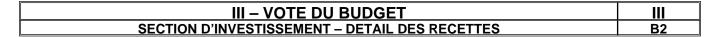
⁽⁶⁾ Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

⁽⁸⁾ Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽¹⁰⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	13 792 305,00	0,00	0,00	
1641	Emprunts en euros	13 792 305,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	
	Total des recettes d'équipement	13 792 305,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	10 000 000,00	10 000 000,00	
1068	Autres réserves	0,00	10 000 000,00	10 000 000,00	
165	Dépôts et cautionnements reçus	6 000,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	514 000,00	0,00	0,00	
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	514 000,00	0,00	0,00	
	Total des recettes financières	520 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00	
Tota	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL RECETTES REELLES	14 312 305,00	10 000 000,00	10 000 000,00	
021	Virement de la section d'exploitation	8 711 195,00	14 857 022,61	14 857 022,61	
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	82 028 000,00	-5 323 076,21	-5 323 076,21	
28135	Installations générales, agencements,	5 000,00	0,00	0,00	
28182	Matériel de transport	1 000,00	0,00	0,00	
28183	Matériel de bureau et informatique	14 000,00	0,00	0,00	
28184	Mobilier	8 000,00	0,00	0,00	
312	Portage	82 000 000,00	-5 323 076,21	-5 323 076,21	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		90 739 195,00	9 533 946,40	9 533 946,40	
041	Opérations patrimoniales (8)	1 250 000,00	0,00	0,00	
1687	7 Autres dettes		0,00	0,00	
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	91 989 195,00	9 533 946,40	9 533 946,40	
TOTAL DE	S RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	106 301 500,00	19 533 946,40	19 533 946,40	

	+
RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	19 533 946,40

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽²⁾ cf. Modalités de vote, I.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DE 042.

⁽⁷⁾ Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁸⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽⁹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	Date de la			l L		Montant des rem	boursements N-1	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 01/01/N		
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement								
51928 Autres avances de trésorerie								
51931 Lignes de trésorerie								
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt								
5194 Billets de trésorerie								
5198 Autres crédits de trésorerie								
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

⁽¹⁾ Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

⁽²⁾ Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

					Emprunts e		origine du contra							
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	I	initial Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					20 000 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					20 000 000,00									
7006528 9931993	BANQUE CAISSE D EPARGNE emprunts service emprunts BANQUE CAISSE D EPARGNE emprunts service emprunts	07/04/2022 24/04/2017	25/09/2022 25/07/2017	25/01/2023 25/10/2017	10 000 000,00	F		0,830	0,833		Т	X Echéance constante X Echéance constante		A-1 A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									

	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					20 000 000,00									

⁽¹⁾ Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

⁽⁶⁾ Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

⁽⁷⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

		Emprunts et dettes au 01/01/N													
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice					
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice			
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00			
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		11 019 462,91					2 497 210,52	80 890,28	0,00	12 686,30			
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		11 019 462,91					2 497 210,52	80 890,28	0,00	12 686,30			
7006528		0,00	A-1	8 785 972,67	6,50	F		0,833	1 224 135,16	69 120,04	0,00	11 506,59			
9931993		0,00	A-1	2 233 490,24	1,25	F		0,670	1 273 075,36	11 770,24	0,00	1 179,71			
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00			
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00			
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00			
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00			
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00			
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00			
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00			
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00			
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00			
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00			
Total général		0,00		11 019 462,91					2 497 210,52	80 890,28	0,00	12 686,30			

⁽⁹⁾ S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

⁽¹⁰⁾ Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

⁽¹¹⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

⁽²⁾ Nominal: montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

⁽³⁾ En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

⁽⁴⁾ Indiquer la classification de l'indices sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

⁽⁵⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁷⁾ Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

⁽⁸⁾ Montant, index ou formule.

⁽⁹⁾ Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

⁽¹⁰⁾ Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹¹⁾ Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A1.4 - ITPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (I)												
	dices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices					
Structure					euro							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	2	0	0	0	0						
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Montant en euros	11 019 462,91	0,00	0,00	0,00	0,00						
	Nombre de produits	0	0	0	0	0						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
	Nombre de produits	0	0	0	0	0						
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0						
capé	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
-	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
	Nombre de produits	0	0	0	0	0						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
	Nombre de produits						0					
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00					
	Montant en euros						0,00					

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

	Emp	runt couvert						Instrument de co	uverture				
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éve Primes payées pour l'achat d'option	Primes Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

⁽²⁾ Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

⁽³⁾ Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

⁽⁴⁾ Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture									
	B. (1)	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)		
	Référence de l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	-	Après opération de couverture	
Taux fixe (total)						0,00	0,00			
Taux variable simple (total)						0,00	0,00			
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00			
Total						0,00	0,00			

⁽⁵⁾ Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

⁽⁶⁾ Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽⁷⁾ A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 3 750 000,00	0,00	0,00
16 Emp	orunts et dettes assimilées (A)	3 750 000,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 500 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	1 250 000,00	0,00	0,00
Dépens (B)	ses et transferts à déduire des ressources propres	0,00	0,00	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECET	TES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	V 24 110 217,61	14 857 022,61	VI 14 857 022,61
Ressou	ırces propres externes de l'année (a)	514 000,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	514 000,00	0,00	0,00
Ressou	rces propres internes de l'année (b) (3)	23 596 217,61	14 857 022,61	14 857 022,61
15	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissement des immobilisations			
28135	Installations générales, agencements,	5 000,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	1 000,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	14 000,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	8 000,00	0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations			
39	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	23 568 217,61	14 857 022,61	14 857 022,61

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX	B1.2
GARANTIES D'EMPRUNT	

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	Α	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	С	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	19 109 500,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	1/11	0,00

⁽¹⁾ Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

⁽²⁾ Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

⁽³⁾ Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à	Dette en capital	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00	
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00	
	TO ⁻	ΓAL			0,00	0,00	0,00

- (1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :
- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU UT/UT/N									
CDADES OU EMPLOIS (4)	CATEGORIES (2)	EMF	PLOIS BUDGETAIRES	S (3)	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)				
GRADES OU EMPLOIS (1)		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL		
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00		
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		26,00	0,00	26,00	22,00	0,00	22,00		
Apprenti en comptabilité Assistante de direction Assistante de gestion et secrétariat Chargé de gestion immobilière et locative Chargé(es) d'opérations foncières Chargés d'études Directeur général Gestionnaire comptable Juriste Juriste marchés publics et foncier Juriste, gestionnaire immobilier locative Responsable administrative et financière Responsable des opérations foncières	B B B A B A A A A	1,00 1,00 2,00 1,00 9,00 3,00 1,00 1,00 1,00 1,00 1,00 1,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	1,00 1,00 2,00 1,00 9,00 3,00 1,00 1,00 1,00 1,00 1,00 1,00	1,00 1,00 1,00 1,00 7,00 3,00 1,00 0,00 1,00 1,00 1,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	1,00 1,00 1,00 1,00 7,00 3,00 1,00 0,00 1,00 1,00 1,00		
Secrétaire administration et comptabilité Technicienne informatique et multimédia	B B	1,00 1.00	0,00 0.00	1,00 1.00	1,00 1,00	0,00 0.00	1,00 1.00		
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		26,00	0,00	26,00	22,00	0,00	22,00		

- (1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
- (2) Catégories : A, B ou C.
- (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps comptet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
- (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.

TECH: Technique.

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).

S · Social

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel ANIM : Animation.

POL: Police. POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP)

332-23-1°: Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2°: Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1°: Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2°: Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3°: Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4°: Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5°: Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %. 332-8-6°: Emplois des communes (-2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).

343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction)

333-1 333-10 : Collaborateurs de cabinet. 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-10 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Le Président,

Nombre de membres en exercice : £ 50 Nombre de membres présents : £ 15 Nombre de suffrages exprimés : £ 15

VOTES:
Pour: 10 42
Contre: 0
Abstentions: 0

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

U.S.

ID : 025-493901102-20240410-DEL2024_29_CA-DE

Date de convocation : 27/03/2024

Présenté par (1) Le Directeur, A Besançon le 10/04/2024

(1) Le Directeur,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session A Besançon, le 10/04/2024 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),



IV – ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES	IV D
Mr FASSENET Gérôme	
Mr FROEHLY Patrick	
Mr GUY Hervé	
Mr JOUVIN Christophe	
Mr LIME Christophe	
Mr MAIRE DU POSET Thierry -> Suppléant Guyon Jean-Luc	101
Mr MATOCQ-GRABOT Albert	1.0
Mr MICHAUD Jean-Paul	AP \
Mr MOLIN René	
Mr PETIT Laurent	

Certifié exécutoire par (1) Le Directeur, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Besançon,le

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil d'administration.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Le Président, P. ALPY

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le

ID: 025-493901102-20240410-DEL2024_29_CA-DE